



COMMISSION EUROPÉENNE

Cabinet du Commissaire Dacian Cioloș
Chef de Cabinet

Brussels, 09. 09. 2011
YM/vt (2011) 958014

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre lettre du 26 juillet au Commissaire Cioloș qui m'a demandé de répondre en son nom. Par votre courrier, vous exprimez votre préoccupation concernant le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) et vous demandez quelles actions la Commission compte entreprendre pour maintenir au niveau des années précédentes les fonds alloués au PEAD.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer que la Commission a fait, et continuera à faire, tout ce qui est en ses pouvoirs afin d'assurer la pérennisation du dispositif.

Comme vous le savez, la réduction du budget pour le plan de distribution d'aliments 2012 est la conséquence du jugement que la Cour de Justice Européenne a rendu le 13 avril 2011 dans l'affaire T-576/08. En particulier, la Cour, par son arrêt, a annulé l'ensemble des dispositions relatives aux achats sur le marché prévus au titre du plan 2009 de distribution d'aliments. La Commission, tirant nécessairement les conséquences de cet arrêt, a limité le plan 2012 aux seuls stocks d'intervention existants à ce jour, ce qui représente une chute d'environ 75% des ressources disponibles par comparaison avec les exercices précédents. Consciente des conséquences très sérieuses d'une telle réduction pour les activités des organisations caritatives engagées dans la distribution de denrées alimentaires en faveur des personnes les plus démunies, la Commission a procédé à une adoption rapide du plan 2012 de façon à ce que les autorités nationales et les associations caritatives disposent de plus de temps pour tenter de trouver des sources d'approvisionnement alternatives.

Alors que de toute évidence le cadre réglementaire actuel, qui par ailleurs a fait ses preuves pendant plus de vingt ans, n'est plus adapté au nouveau contexte résultant des successives réformes de la PAC, le Commissaire Cioloș reste convaincu qu'un programme d'aide alimentaire à l'échelle de l'Union fait plus que jamais sens.

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Général de la Loire
11, rue de la Résistance
FR-42000 SAINTE ETIENNE

A cet égard, je vous rappelle que la Commission a présenté dès 2008 un nouveau cadre réglementaire, proposition législative qui fut adaptée en septembre 2010 pour tenir compte des premiers débats au Conseil et au Parlement ainsi que des nouveautés introduites par le Traité de Lisbonne. Malgré le soutien fort du Parlement Européen, cette proposition n'a pas progressé au Conseil. Un accord politique sur la base de cette proposition est nécessaire afin d'assurer l'existence d'un plan annuel pour 2013 et, si adopté en temps utile, un renforcement éventuel des ressources déjà engagées pour 2012.

Pour ce qui est de l'avenir à plus long terme du programme, dans sa proposition relative au nouveau cadre financier multi-annuel pour la période 2014-2020, le 29 juin la Commission a proposé d'allouer € 2,5 milliards (prix constants 2011) pour des mesures d'aide alimentaire aux plus démunis, à financer dans le cadre des fonds alloués à la politique de cohésion sociale (rubrique 1 du Budget de l'Union).

Les services de la Commission sont déjà en train de travailler sur des propositions législatives visant à traduire cette communication budgétaire dans un nouveau cadre juridique. Ces propositions législatives, une fois adoptées par la Commission, serviront de base pour les discussions avec le Parlement Européen et le Conseil.

Ceci confirme l'engagement personnel du Commissaire Ciolos pour assurer la pérennisation de ce dispositif. Il est convaincu de la valeur de ce programme, non seulement pour l'importance de ses résultats en termes de nombre de bénéficiaires et de quantité de produits distribués, mais également pour ce qu'il représente: un exemple concret de la solidarité européenne envers les personnes les plus démunies de notre société.

D'ailleurs, le Commissaire Ciolos s'est réjoui des déclarations de la Présidence Polonaise selon lesquelles la reprise du débat au Conseil sur la révision du cadre légal du programme sera une de ses priorités et il espère qu'un accord politique pourra être trouvé sur la base des propositions de la Commission, d'abord sur le nouveau cadre réglementaire jusqu'en 2014 et par la suite, sur la nouvelle base juridique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Georg Häusler